



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Commission régionale de la forêt et du bois d'Île-de-France Réunion du 10 octobre 2023 Compte rendu**

La Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) d'Île-de-France s'est réunie le 10 octobre 2023 dans les locaux de la Région Île-de-France à St Ouen sous la coprésidence de M. Yann WEHRLING, Vice-Président en charge de la transition écologique, du Climat et de la Biodiversité de la Région Île-de-France et de M. Benjamin BEAUSSANT, Directeur de la DRIAAF, représentant M. le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris

### **Ordre du jour de la réunion.**

1. Présentation pour approbation du Schéma régional de gestion sylvicole d'Île-de-France (SRGS) par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Île-de-France et du Centre Val de Loire,
2. Présentation par les services du Conseil régional d'Île-de-France de la Stratégie régionale pour la forêt et du bois et des mesures forestières de la nouvelle programmation des fonds européens (pour information),
3. Points divers :
  - Bilan du plan de relance et présentation des mesures forestières de France 2030 (DRIAAF et DR ADEME),
  - Point d'étapes par les services de l'Etat des travaux relatifs à la protection des forêts contre le risque incendies,
  - Suites de la convention citoyenne de l'interprofession FIBOIS et du colloque organisé par FNE Île-de-France,

34 personnes étaient présentes dont 31 désignées par l'arrêté N° IDF-2023-05-23-00005 portant composition de la commission régionale de la forêt et du bois d'Île-de-France et nomination de ses membres. Avec la prise en compte des 5 pouvoirs attribués, il y avait 36 voix délibératives (pour un total de 46). **Le quorum est donc atteint.**

Pour plus d'informations sur le contenu de cette matinée, vous pouvez vous référer aux présentations power point disponibles sur le site de la DRIAAF.

### **Présentation pour approbation du SRGS d'Île-de-France. (Cf. Projet de SRGS et PPT sur le site de la DRIAAF)**

Par courrier en date du 28 juillet 2023, le Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) a demandé à M. le directeur de la DRIAAF Île-de-France de recueillir l'avis formel de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) sur le projet de Schéma régional de gestion sylvicole.

#### Rappel des grandes étapes de l'élaboration du SRGS.

Une déclaration d'intention a été publiée le 15 décembre 2020 lors de la phase préalable de concertation du public. Un premier projet de SRGS a été rédigé par le CRPF Île-de-France.

Ce projet de SRGS a fait l'objet d'une première consultation écrite des membres de la CRFB du 2 juin au 4 juillet 2022 pour constituer l'avis de M. le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris qui a été rendu le 28 juillet 2022

Les PNR d'Île-de-France Oise-Pays de France, Vexin français, Haute Vallée de Chevreuse et Gâtinais français ont également été consultés à cette même période et ont rendu leurs avis au début du mois de juillet 2022. Une présentation en visio conférence à l'adresse des membres de la CRFB et des PNR s'est déroulée le 22 juin 2022.

Parallèlement, le document a fait l'objet d'une évaluation environnementale, d'un avis de l'autorité environnementale en date du 21 juillet 2022.

Le projet a été mis à la consultation du public du 14 octobre 2022 au 14 novembre 2022.

Le conseil de centre du CRPF a rendu son avis sur le projet amendé en date du 2 décembre 2022.

Le projet de SRGS a été transmis au ministre chargé des forêts le 23 décembre 2022.

Une nouvelle version amendée de ce projet de SRGS a été transmise au ministre chargé des forêts le 13 juillet 2023 par le CRPF, après avis de son conseil de centre en date du 23 juin 2023.

Le conseil d'administration du CNPF a rendu son avis le 21 septembre 2023.

#### Déroulement de la consultation des membres de la CRFB du 10 octobre 2023.

Le CRPF fait une présentation du projet de SRGS, des modalités d'élaboration, du contenu du document et de ses grands principes, de ses évolutions majeures par rapport à la version précédente.

- Le CRPF insiste alors sur les points suivants
  - La libre évolution
  - L'équilibre sylvo-cynégétique
  - Les choix d'essences
  - Les coupes rases
  - Les nouveaux itinéraires techniques

#### Nature des échanges en séance sur le projet de SRGS.

M. WERHLING salue la qualité du document et de la présentation et ouvre la séance d'échanges.

M. RIOTTOT de FNE Île-de-France alerte sur les chiffres datés de la capacité de stockage de carbone dans le bois et de la nécessité de prendre en compte les aspects climatiques et environnementaux.

Mme BUISSON de FNE Île-de-France s'interroge de l'effectivité des contrôles s'assurant de la bonne mise en œuvre des SRGS et PSG.

M. DELCAMBRE s'interroge sur la possibilité de transmettre les PSG aux communes.

Le CRPF répond que s'agissant de documents privés ils ne sont pas communicables. (Position confirmé par la CADA)

M. LUCET de la DRIEAT questionne sur la notion de libre évolution des peuplements au regard de la stratégie nationale des aires protégées.

M. CHEVRON de la FDC 77 évoque la question de l'équilibre sylvo-cynégétique.

M. PIGANIOL, président du CRPF confirme que les évolutions climatiques sont bien prises en compte tant au niveau européen que français et appelle à des échanges plus réguliers sur divers sujets dont la chasse.

#### Avis de la CRFB

A l'issue des échanges, dont on peut saluer la qualité, M. BEAUSSANT procède au vote.

Le SRGS recueille 34 avis favorable et 2 abstentions.

**L'avis de la CRFB d'Île-de-France est donc favorable à la majorité sur le projet de SRGS d'Île-de-France.**

Le SRGS devrait ainsi être pouvoir être approuvé par arrêté ministériel. Il entrera en vigueur 8 mois après la date de sa publication.

## **Présentation de la Stratégie régionale pour la forêt et du bois (SRFB) acte II et des mesures forestières de la nouvelle programmation des fonds européens. (Cf. PPT sur le site de la DRIAAF).**

La Région Île-de-France présente le bilan de la mise en œuvre de la SRFB acte I avant de détailler le contenu de l'acte II qui a été approuvé par la Commission permanente du Conseil régional le 20 septembre 2023 (délibération CP n°2023-367). L'acte II de la Stratégie Régionale de la Forêt et du Bois acte s'articule autour de 4 priorités à horizon 2030 :

1. Fédérer les acteurs forestiers et la société civile pour l'avenir des forêts franciliennes face aux dérèglements climatiques ;
2. Développer un tissu diversifié d'entreprises de la filière ;
3. Développer les emplois et les compétences en adéquation avec les besoins de la filière ;
4. Faire de l'Île-de-France un pôle d'innovations pour la forêt et le bois français.

La délibération CP n°2023-367 est consultable au lien suivant :

<https://www.iledefrance.fr/actes/deliberations/CP2023-367RAP.pdf>

## **Bilan du plan de relance et présentation des mesures forestières de France 2030 par la DRIAAF et la DR ADEME. (Cf. PPT sur le site de la DRIAAF).**

**Point d'étapes par les services de l'Etat des travaux relatifs à la protection des forêts contre le risque incendies. (Cf. PPT sur le site de la DRIAAF).**

**Suites de la convention citoyenne de l'interprofession FIBOIS et du colloque organisé par FNE Île-de-France. (Cf. PPT sur le site de la DRIAAF).**


Le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional et interdépartemental de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France,

  
Benjamin BEAUSSANT

Le directeur de l'agriculture, de la ruralité et de la  
forêt de la région d'Île-de-France

**Bertrand  
MANTEROLA ID**

  
Signature numérique de Bertrand  
MANTEROLA ID  
Date : 2023.10.19 14:33:52 +02'00'